



Licenciement du repreneur

Par **pharine**, le **22/07/2011** à **13:46**

Bonjour

Je suis salarié d'une entreprise que je compte racheter puisque le gérant actuel prend sa retraite
souhaitant bénéficier d'aide à la reprise d'entreprise (accre et arce), je demande à cet employeur une rupture conventionnelle de mon contrat à la veille du rachat.

Le gérant a peur d'une quelconque infraction à je ne sais quelle loi en licenciant le futur acquereur

Merci de m'aider à trouver une réponse efficace, texte de loi jurisprudence, ou autre pour le rassurer

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **14:54**

Bonjour,

L'employeur en tout cas n'a aucune obligation de conclure une rupture conventionnelle mais vous pourriez peut être tout autant bénéficier d'aide et je vous conseillerais de consulter, entre autres, l'[APCE](#)

Par **pharine**, le **22/07/2011** à **15:03**

Merci pour votre réponse

Je ne parle pas d'obligation

Il n'est pas contre cette rupture si elle est légale avant le rachat par l'intéressé

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **15:16**

Je ne vois pas quelle illégalité on pourrait y trouver sur le principe de la rupture

conventionnelle mais il l'employeur pourrait vouloir faire l'économie de l'indemnité et j'espère que les organismes sociaux ne seront pas trop attentifs sur le procédé...

Par **pharine**, le **22/07/2011** à **15:22**

Non, l'indemnité ne pose pas de pb
pour ce qui est de organismes sociaux, si l'on parle du polemploi
j'ai vérifié auprès de leur services, pas de pb pour eux

quel autres organismes pourraient tiquer sur le procédé et pourquoi

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **15:47**

Ceux qui les versent, il semble quand même que vous vouliez créer une situation
uniquement dans le but de profiter de ces aides qui n'ont pas été instaurées dans cet esprit...

Par **pharine**, le **22/07/2011** à **16:02**

accr et arce ont été inventé pour aider à la création et à la reprise d'entreprise, donc pas
de pb à ce niveau là

cette question a été validé

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **16:27**

Oui, sous certaines conditions, je pense qu'il y a également des aides pour les salariés
repreneurs de leur entreprise sans biaiser en passant par la case chômage...

Je vous propose [ce dossier](#)

Mais, je ne comprends pas le sens de votre sujet si pour vous tout est normal...

Par **pharine**, le **22/07/2011** à **16:29**

pour moi tout est normal

mais le cédant s'en inquiète

je veux juste trouver l'info qui le rassurerait

Par **P.M.**, le **22/07/2011** à **16:44**

Mais d'après vous il semble que vous l'ayez déjà et que tout est validé...